

9/08

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 3 novembre 2008

Présents :

Frédéric PUIGSERVER.

Alexandre FLEURET, Athéna FOOLADPOUR, Tristan LE GUEN, Matthieu CREUX (arrivé à 18h14, départ à 19h12), Ghislain de SALINS, Thomas DIETRICH.

Absents ou excusés

David ABIKER, Stéphane AUDOUIN-ROUZEAU, Edouard HUSSON, Mireille LEMARESQUIER, Emmanuel MACRON, Isabelle MARIANI, James MC CEARNEY. Malik BENAKCHA, Lucas BRUNETIERE (procuration à Alexandre FLEURET).

Assistaient à la séance

Cédric PRUNIER
JulienPALOMO

directeur de la scolarité,
Chargé de mission à la DES.

*
* *

- | | | |
|------|---|------|
| I. | Reconnaissance des associations. | p. 2 |
| II. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 20 octobre 2008. | p. 5 |
| III. | Échange d'informations sur des questions diverses. | p. 5 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 3 novembre 2008

La séance est ouverte à 18 h 07 sous la présidence d'Alexandre FLEURET.

I. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS

a) Exposé

Julien PALOMO expose le processus de reconnaissance des associations de la rentrée 2008. Il présente ses excuses pour l'apport tardif, en séance, du document relatif : le recueil des soutiens a été clôturé ce lundi même, au matin. Le document rappelle les étapes du calendrier mis en place durant quatre semaines, à l'instar des années précédentes. Le jeudi 16 octobre a vu la mise en ligne des professions de foi sur le site internet pendant une semaine. Le forum des associations a eu lieu les 27, 28 et 29 octobre. Du 30 octobre à 8 heures au 3 novembre 9 heures, s'est effectué le recueil des soutiens en ligne, selon la procédure adoptée en 2002 : les associations candidates doivent recueillir 60 soutiens pour être reconnues ; le nombre de soutiens est limité à 65, afin d'éviter que certaines associations ne fassent de ce recueil un plébiscite. En effet, une surenchère de votes avait eu lieu en 2002 et 2003, ce qui avait conduit la Commission paritaire à demander que le recueil des soutiens soit borné à 65.

Pour la rentrée 2008, le nombre d'associations candidates a été de 94. Mais Julien PALOMO précise que ce chiffre était en réalité de 108. Un certain nombre d'associations ont été invitées à se diriger vers le Bureau des Arts, l'Association Sportive, et le Bureau des Elèves. C'est ainsi le cas pour un dossier de candidature œuvrant à créer un pôle ski à Sciences Po, ou un pôle karting, ou encore un pôle sports extrêmes ; divers clubs de jeux recoupaient des activités en cours de création au Bureau des Elèves ; certaines troupes de théâtre pouvaient potentiellement être prises en main par le Bureau des Arts. Après une brève négociation entre les associations permanentes et lesdits porteurs de projet, les activités de quatorze associations candidates sont entrées au sein des associations permanentes. Au demeurant, elles obtiendront ainsi une visibilité supérieure à celle qu'elles auraient pu acquérir par leurs propres moyens.

Néanmoins, il demeure nombre de projets de revues, car il a été envisagé que ces projets puissent différer dans leur ligne éditoriale du Bureau des Arts. Deux troupes de théâtre bénéficient également d'une antériorité de quatre ans : elles ont une indépendance et une visibilité ; ces projets sont portés par des étudiants de cinquième année. Il paraissait exagéré de les faire disparaître sous le guichet unique du Bureau des Arts, du moins pour cette année.

Julien PALOMO constate l'accroissement des associations candidates depuis plusieurs années, avec 68 associations candidates en 2005, 72 en 2006, 87 en 2007 et 94 en 2008. L'augmentation est probablement proportionnelle à celle du nombre d'élèves entrant à Sciences Po. A l'arrivée, cette année, 81 associations ont obtenu un nombre suffisant de soutiens, contre 78 en 2007. 13 associations ne sont pas parvenues à enregistrer 60 soutiens.

Il était anticipé le fait que la participation des élèves soutenant une association serait en hausse, puisque 2 664 élèves avaient participé en 2006 contre 3 142 en 2007. Le saut quantitatif avait été alors important, de l'ordre de 500 élèves. Or, cette année, Julien PALOMO n'a enregistré la participation que de 150 élèves supplémentaires, avec un nombre total de soutiens de 3 324. Il se demande si ce ralentissement de la croissance est dû au fait que le nombre de jours de participation a été réduit au regard de l'année précédente. Après en avoir discuté avec les responsables associatifs présents lors du forum des 27, 28, et 29 octobre en péniche et dans le petit hall, Julien PALOMO a remarqué que de nombreuses associations candidates, notamment celles mettant en avant des projets nouveaux, s'en sont surtout remises à la communication

électronique, à savoir à Facebook, à une forte quantité de *spam*, qu'il a été au demeurant difficile d'endiguer. Moins de présence effective des projets candidats en péniche et petit hall a été constatée cette année. Or, une grande partie de la motivation à participer à une association, en particulier pour les nouveaux étudiants, passe par une rencontre effective avec les responsables d'associations.

Julien PALOMO précise que de plus en plus d'étudiants se servent de leurs deux voix disponibles pour soutenir deux associations candidates. Pour la première fois, le nombre d'élèves ayant soutenu une seule association est en recul par rapport à l'an dernier. Au total, 3 324 élèves sur 8 600 inscrits ont émis un soutien à l'égard d'une association. Sachant qu'un millier d'élèves se trouve à l'étranger, Julien PALOMO se félicite de ce chiffre dénotant d'une bonne participation des élèves.

Le document se clôt par la liste par ordre numéraire, puis alphabétique, des 81 associations ayant reçu les 60 soutiens nécessaires à leur reconnaissance. Julien PALOMO rappelle que le règlement prévoit que la Commission paritaire peut se contenter de reconnaître 40 associations.

b) Questions et observations

Frédéric PUIGSERVER note que la procédure est à la fois déclarative et élective. Il demande si la Commission paritaire *doit* ou *peut* reconnaître 40 associations.

Julien PALOMO lui répond que, dans le texte du règlement de 1984 modifié de nombreuses fois jusqu'en 1999, la phrase ne présente pas d'ambiguïté : elle affirme que 40 groupements seront reconnus au terme du processus de reconnaissance des associations, ni plus ni moins. Cependant, depuis 2004, le nombre d'associations ayant obtenu les soutiens est toujours supérieur à 40 et, depuis lors, la Commission paritaire a toujours fait le choix de les reconnaître en totalité.

Frédéric PUIGSERVER demande si la question soulevée est d'écarter certaines associations ayant reçu le nombre de soutiens nécessaire.

Julien PALOMO indique que le débat pourrait être tel, le cas échéant.

Frédéric PUIGSERVER estime qu'en dépit de la lettre du règlement, la Commission paritaire peut reconnaître les 81 associations. Il émet toutefois des réserves sur l'objet que suggère la dénomination de certaines associations. Il s'interroge sur la présence de comités de soutien à des personnalités, mais c'est avant tout des associations dont l'objet pourrait être contraire à l'ordre public interne de l'établissement qu'il remet en question. Il évoque à cet égard la question de l'alcool.

Cédric PRUNIER note qu'*In Vino Veritas* est une association d'œnologie.

Frédéric PUIGSERVER évoque les associations *In Vodka Veritas* et *l'Ivresse et le flacon*.

Julien PALOMO informe Frédéric Puigserver qu'*In Vodka Veritas* est un journal satirique qui a parodié le nom d'une association présente à Sciences Po depuis longtemps, *In Vino Veritas*. *L'Ivresse et le flacon* est une association conduite par des jeunes filles de deuxième et quatrième année autour du luxe et de ses métiers.

Frédéric PUIGSERVER retire sa question.

Julien PALOMO explique que dès le stade de la candidature, il a refusé un projet autour d'Henri Bardouin, qui est un pastis célèbre.

Cédric PRUNIER rappelle que Julien Palomo a également repoussé un projet d'association dont l'objet était lié aux jeux de hasard.

Julien PALOMO précise que ce projet tournait autour du jeu d'argent, et s'intitulait Sciences Pognon. Il s'agissait de constituer une cagnotte de 20 euros par élève, notamment auprès des étudiants étrangers. Le tout aurait été misé au loto et redistribué aux élèves en cas de gain.

Cédric PRUNIER indique que l'année dernière et les trois années précédentes, la Commission paritaire avait reconnu davantage d'associations que le prévoyait le règlement. Une association rassemblant 59 soutiens avait même fait l'objet d'un rattrapage. Selon Cédric PRUNIER, il n'existe pas aujourd'hui de raison de changer radicalement de politique à ce sujet. Il serait difficilement légitime de refuser par exemple les associations ayant obtenu moins de 65 voix cette année, puisque certaines associations ont relâché leur effort de collecte une fois obtenu le quota des 60 soutiens. Cependant, en suivant les recommandations du groupe de travail autour d'un nouveau règlement de la vie politique, associative, syndicale et culturelle, il est nécessaire de tenir compte de deux variables, à savoir la progression considérable du nombre des étudiants d'une part, du mouvement de concentration des activités autour des associations permanentes d'autre part. Il est important de ne pas diluer la représentation des associations. Il propose que soient reconnues les 81 associations ayant atteint les 60 soutiens. Une ébauche de texte quant au nouveau règlement sera présenté lors de la prochaine Commission paritaire en vue d'un vote à la réunion suivante. Il prévoirait notamment de réduire le nombre d'associations reconnues en augmentant drastiquement le nombre de soutiens à obtenir. Il s'agira de déterminer où le curseur sera placé, sans doute autour de 120 soutiens, afin de faire contrepoids au doublement du nombre total d'élèves depuis 1999.

Julien PALOMO remarque qu'en l'espace de deux jours, 60 des 81 associations avaient déjà obtenu 60 soutiens. Par exemple, les deux associations autour du Maroc, qui ont certes des objets quelque peu différents, ont à elles deux obtenu 130 soutiens. Le placement du curseur de sélection beaucoup plus haut serait plus représentatif.

Frédéric PUIGSERVER s'aperçoit que dans le nombre des associations n'ayant pas obtenu 60 soutiens, l'une d'entre elles en a comptabilisé 58. Il se demande s'il y a lieu de rattraper cette association.

Julien PALOMO fait valoir que l'année dernière, l'association rattrapée était les Amis du Golfe, qui a d'ailleurs été malheureuse cette année en ne recueillant que vingt soutiens. Le projet était porté par des étudiants d'Arabie Saoudite qui souhaitaient représenter leur pays. Cette année, l'Association des Elèves de Sciences Po pour le Monde Arabe leur a spontanément proposé d'héberger leurs activités, le cas échéant. L'année dernière, les Amis du Golfe avaient échoué à proposer la moindre conférence. Cette année, l'association ayant obtenu 58 soutiens n'a pas été rattrapée : son objet mettant en évidence que l'association désirait présenter des soirées musicales, et donc proposer des activités parallèles au BDE. Marco Poletti, Président du BDE, s'est engagé à intégrer ces activités au sein du BDE, si les élèves en feraient la demande.

Au nom de l'UNEF, Athéna FOOLADPOUR se réjouit de l'existence de ces associations. Elle est également d'avis d'augmenter le nombre de soutiens nécessaires à la reconnaissance. Mais, elle enjoint la Commission à être vigilante quant à la formulation pour éviter que la collecte de soutiens soit assimilée à une compétition : il faudrait sans doute mettre l'accent sur le quota et non sur par exemple « les quarante meilleures associations ».

Alexandre FLEURET rejoint Athéna Fooladpour dans cette nécessité de mettre en relief la reconnaissance par les étudiants des associations, par quota, dans un esprit de non compétition.

Julien PALOMO rappelle qu'un quota supérieur avait été fixé à 65 afin d'éviter de tels débordements. En effet, dans les premières années, un parti politique totalisant 300 soutiens avait pu s'affirmer comme premier parti de Sciences Po. Même si le seuil de reconnaissance est augmenté, une barrière bloquante par le haut sera maintenue afin d'éviter de voir la procédure se transformer en une kermesse aux voix.

Cédric PRUNIER précise que la Commission paritaire se doit de reconnaître ou non les 81 associations qui ont atteint ou dépassé les 60 soutiens.

c) Vote

Les 81 associations ayant atteint les 60 soutiens sont reconnues à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2008

Vote

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

III. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Matthieu CREUX s'interroge sur les moyens officiels, sinon officieux ou tolérés, laissés aux associations. Ainsi, il demande quels sont les critères de publication dans la newsletter, d'affichage en péniche, d'accès au local associatif. Il demande également si les ordinateurs qui ne sont plus à la disposition des étudiants en raison de dégradations seront remis en place. Par ailleurs, selon la suggestion d'un étudiant, il pourrait être opportun de réunir à nouveau un forum des associations pendant par exemple une journée. Enfin, il demande à Julien Palomo si ce dernier rencontre tous les responsables d'associations afin de leur expliquer les règles du jeu associatif, qui sont peu connues des associations nouvelles ou de celles qui sont peu actives.

En complément à Matthieu Creux, Alexandre FLEURET s'interroge quant aux armoires de stockage du matériel associatif. Ce dernier est en effet pour l'instant entreposé dans le local syndical et sa surcharge nuit au travail collectif.

Julien PALOMO précise qu'il a rencontré les 108 porteurs de projets qui se sont présentés à la procédure de reconnaissance des associations. Les 81 porteurs de projets ayant reçu la reconnaissance seront à nouveau reçus dans les trois prochaines semaines afin que leur soit réitéré l'énoncé des règles associatives. Une association ne peut donc être jugée ignorante des règles de la vie associative à Sciences Po. Au demeurant, Julien PALOMO dénonce le mythe des associations inactives : sur 78 associations présentes l'an dernier, 65 ont été actives. Par ailleurs, dans les deux prochaines semaines, une réunion d'attribution des moyens sera organisée en amphithéâtre, à l'attention des présidents d'association.

A cet égard, les moyens figurent dans le règlement, à quelques exceptions près, et demeurent inchangés. Toutes les associations ont le droit de réserver des salles à Sciences Po, ce qui constitue une subvention non négligeable. Elles disposent d'une adresse postale et d'une boîte aux lettres à Sciences Po. Il leur est alloué un quota de reprographie utilisable chaque année de 2 500 rectos verso A4 noir et blanc. Elles peuvent accéder au fonds d'intervention associatif, qui est de 20 000 euros au total pour l'année budgétaire 2008. Ce fonds est accessible sur projet, que Sciences Po finance en particulier sur la partie de communication, notamment quand le projet se déroule à Sciences Po. L'aide peut s'élever jusqu'à 500 euros par projet, par décision du Directeur de la scolarité et de Julien Palomo. Au-delà de 500 euros, le Président étudiant et le Président enseignant de la Commission paritaire sont interrogés quant à l'attribution ou non d'une somme plus importante.

Les associations ont également le droit à l'affichage à Sciences Po, mais uniquement sur les panneaux de liège en péniche. Certes, de nombreuses autres affiches prolifèrent dans le cybercafé et dans l'escalier attenant. Mais, la Commission d'hygiène et de sécurité fait souvent remarquer qu'aucun papier ne doit être apposé dans les issues de secours. Ces affiches sont laissées par tolérance. Néanmoins, il est du droit et même du devoir du régisseur du lieu d'arracher les affiches lorsqu'il l'estime nécessaire. Pendant la longue période où le nombre d'associations tournait autour de 50, chaque association pouvait disposer environ d'un

A3 sur les panneaux de liège. Cependant, avec les 81 associations dorénavant présentes, l'espace imparti serait plutôt maintenant de l'ordre du A5. Mais, depuis trois ans, la guerre des affiches n'a toujours pas eu lieu. La Direction de l'immobilier fait preuve d'une certaine souplesse et tolère des affiches quand leur nombre n'est pas déraisonnable.

Pour accéder à la newsletter, il faut écrire à newsletter@sciences-po.fr le jeudi précédant la publication du mardi suivant. Chacun a le droit de publier des informations dans la newsletter. Cependant, Julien Palomo n'édite pas les informations relatives à l'alcool, en particulier dans la promotion des soirées. De même, il ne publie pas les annonces relatives aux projets collectifs, même celles relatives aux associations portant un projet collectif, notamment quand elles font concurrence à l'appel à projets lui-même. Les auteurs sont systématiquement prévenus en cas de non publication. Cette année, avec la présence d'un nouveau secrétaire de rédaction pour la newsletter, toute annonce qui ne sera pas parvenue le jeudi midi pour une publication le mardi suivant ne sera pas publiée.

Pendant deux ans, le local associatif a créé une série considérable de problèmes. Par exemple, en raison de l'obstination des élèves à stocker de la nourriture dans le local associatif, ont été détectés des rats. Dès lors, le stockage du matériel a été restreint à une dimension symbolique. Quatre ordinateurs et trois téléphones ont disparu, sans qu'il soit parfois possible de retrouver même la connectique. Julien PALOMO s'avoue démuné quant aux moyens à déployer pour que les élèves respectent le matériel de Sciences Po. De plus, dans les ordinateurs du local associatif, il était nécessaire d'effacer chaque mois des logiciels tels qu'eMule, dédié au téléchargement illégal. Les élèves avaient également tendance à téléphoner de nombreuses heures vers l'étranger sur la ligne téléphonique non bridée... Toutes les signatures de chartes, toutes les opérations coup de poing de rangement, *etc.* ne sont pas parvenues à responsabiliser les membres des associations sur le bon usage des locaux associatifs. Dès lors, le local associatif n'est plus disponible que par réservation, à l'instar de n'importe quelle salle, directement auprès de Julien Palomo qui notifie alors les appariteurs pour qu'ils ouvrent et ferment la salle. D'ailleurs, il est à noter que les responsables qui se voyaient refuser un événement, le réalisaient dans le local associatif, contre l'avis de la direction. Parfois, ils pouvaient organiser spontanément des événements dans le local, sans prévenir : ils pouvaient ainsi parfois inviter des hommes politiques sans en avertir la direction, en faisant fi du principe de bonne entente impliquant une discussion préalable.

Alexandre FLEURET réitère sa question au sujet des armoires.

Julien PALOMO indique que de l'avis général, les casiers gris qui ont été livrés ne conviennent pas. Ils doivent donc être remplacés par un autre type d'armoires. De toute façon, en raison de la taille des locaux impartis, il sera impossible d'octroyer un casier à chacune des 81 associations. Julien PALOMO a entendu la demande des syndicats étudiants. A cause du volume de leur matériel de communication (affiches, tracts, banderoles), les associations liées à des partis politiques stockent leur matériel dans le local syndical. Des armoires pourraient donc être commandées dans un premier temps pour ces associations. Une réflexion doit également être menée avec la Direction de l'immobilier pour déterminer où mettre ces armoires et la manière de les sécuriser. En effet, leur installation dans le local associatif impliquerait de remettre ce dernier en accès libre.

Alexandre FLEURET se réjouit de cette annonce. En sus des associations politiques, certaines associations, de par leur ancienneté ou leur activité, mériteraient peut-être d'avoir un accès prioritaire aux boîtes aux lettres. C'est le cas par exemple de P.A.V.e.S ou de l'AMAP.

Julien PALOMO note que dans le cas de l'AMAP, un agriculteur viendra à Sciences Po en camionnette : il n'y aura donc pas de stockage de nourriture dans les locaux de Sciences Po.

Cédric PRUNIER précise que ce projet a requis un an de travail auprès de la DSGI pour s'assurer du respect des normes hygiéniques et sanitaires.

Julien PALOMO répond à Alexandre Fleuret que la question est posée régulièrement auprès de la Direction de l'immobilier de Sciences Po.

Selon Cédric PRUNIER, la priorité d'attribution des moyens va d'une part vers les associations permanentes, d'autre part vers les syndicats. S'il reste des moyens pour développer d'autres associations, ils leur sont bien entendu octroyés. Mais, la situation est loin d'être satisfaisante pour les associations permanentes, comme pour les syndicats, notamment en ce qui concerne le local syndical. Elle doit s'améliorer, d'autant que les syndicats ont un rôle institutionnel fort à jouer au sein de l'établissement. De nouveaux efforts doivent également être consentis pour les associations permanentes.

Il est difficile de distinguer entre les associations les plus importantes, dans la mesure où le système ne repose que sur un soutien des étudiants, renouvelé année par année. A cet égard, Cédric PRUNIER n'envisage pas de meilleur système en terme de liberté d'expression, et ne désire pas substituer une quelconque commission pour déterminer quelle association est plus importante que l'autre, ni à octroyer ce rôle à la Commission paritaire. Ce serait alors revenir à un critère de compétition dont la Commission paritaire ne veut pas. Des critères qualitatifs et quantitatifs quant au nombre d'actions par exemple permettent certes d'apprécier le poids d'une association, mais il s'agit tout de même d'un domaine subjectif : il est difficile d'apprécier si trois conférences accueillant quarante personnes valent plus qu'une conférence recevant 400 personnes et co-organisée avec une autre institution.

Concernant la question des moyens, pour Cédric PRUNIER, Sciences Po offre un cadre performant à ses étudiants. Le fonds de 20 000 euros réservé à l'action des associations n'a jamais été dépensé en totalité. Rapporté aux 81 associations, ce fonds est d'environ 250 euros par association, ce qui est assez pourtant peu élevé. Le fait qu'il ne soit pas dépensé en totalité signifie que la gestion de ces associations ne requiert pas de lourds moyens financiers. Pour les associations à but politique, lorsque les opinions politiques coïncident avec celles de certains syndicats étudiants, un arrangement est possible, à condition d'élargir, dans le futur, les capacités de stockage des syndicats étudiants. Il est à noter que les casiers de la salle des professeurs disparaîtront prochainement, afin de dématérialiser l'information et réaliser des économies d'énergie et de papier. Il sera tenté de passer de plus en plus par les moyens d'un bureau virtuel. Cela peut sans doute aussi être largement le cas pour les associations étudiantes.

Matthieu CREUX ne partage pas totalement l'avis de Cédric Prunier. Les tracts demeurent nécessaires, à moins d'autoriser le *spam* dans le courriel.

Selon Cédric PRUNIER, pour les adresses électroniques de Sciences Po, trop peu d'étudiants lisent les messages de la direction pour pouvoir autoriser la pratique du *spam*. Une association dynamique qui désire faire parvenir des informations aux étudiants de Sciences Po n'est pas dépourvue de moyens. Entre la newsletter, l'affichage autorisé ou plus sauvage, les quelques tracts ne nécessitant pas de fortes capacités de stockage, le forum des étudiants de Sciences Po, RSP, lapeniche.net, et le bouche à oreille, les étudiants ne sont pas sous-informés.

Matthieu CREUX estime que ce travail est fastidieux.

Cédric PRUNIER fait valoir le fait que la communication exige une dépense minimale d'énergie. Ce travail est très formateur. Il n'est pas anormal de demander à des responsables associatifs de rencontrer les étudiants en péniche. Le problème réside dans la hiérarchisation des informations. Ainsi, des informations de niveau différent coexistent dans la newsletter. Les étudiants ne lisent pas tous les courriels de la direction et la communication *via* la newsletter est loin d'être parfaite.

Matthieu CREUX demande quel est le nombre de lectures de la newsletter à chaque envoi.

Julien PALOMO lui répond que le nombre d'étudiants ouvrant le courriel est inconnu. Mais, le nombre de clics sur le lien vers la newsletter en ligne sur le site est de 2 300 pour chaque envoi.

Matthieu CREUX demande quel est le nombre de destinataires de la newsletter.

Julien PALOMO indique que la newsletter est envoyée aux 8 700 élèves et 1 300 enseignants.

Cédric PRUNIER précise que 800 élèves sont à l'étranger et ne doivent pas être comptabilisés. Le taux de retour est d'environ de 25%, ce qui est considérable.

Julien PALOMO note que le chiffre est probablement supérieur, puisque des étudiants doivent lire la newsletter dans leur ENTG. Cette statistique est encourageante.

Cédric PRUNIER ajoute que le taux de retour est en général de 5 % pour un courrier, 1,5 % en cas d'invitation.

Matthieu CREUX souhaite soulever la question de l'accréditation de l'engagement associatif, problématique qui n'est pas nouvelle en France bien qu'elle n'ait pas encore été traitée à Sciences Po. Sans lancer un débat lors de la présente séance, il demande s'il serait opportun et utile de créer un groupe de travail sur ce thème.

Thomas DIETRICH appuie l'idée de constituer un tel groupe de travail.

Cédric PRUNIER rappelle qu'un règlement doit être voté en décembre. Il serait donc souhaitable de disposer de quelques pistes auparavant. Cédric PRUNIER se dit favorable à des formes de reconnaissance de l'investissement étudiant, notamment dans les associations. Une première formule existe, bien qu'elle paraisse insuffisante : elle consiste à créditer les personnes qui s'engagent dans le bureau d'une association permanente.

Matthieu CREUX constate que cela représente une portion infime des étudiants.

Cédric PRUNIER indique que lors de la dernière cérémonie de diplômation, des prix de la vie étudiante ont été décernés. Pour un investissement plus faible des étudiants et une reconnaissance plus forte d'un point de vue institutionnel, Cédric PRUNIER remarque que Matthieu Creux avait proposé que l'engagement associatif soit reconnu pour une valeur d'un à deux crédits, avec des critères objectifs de sélection. Il demande à Matthieu CREUX d'établir une proposition de seuil pour en débattre lors de la prochaine Commission paritaire, à savoir celle du 17 novembre.

Matthieu CREUX accepte cette suggestion.

Frédéric PUIGSERVER juge la proposition intéressante. Le débat pourrait particulièrement s'enrichir d'éléments de comparaison. En parallèle de la proposition chiffrée, il pourrait donc être opportun de réaliser un panorama de ce qui existe par ailleurs.

Cédric PRUNIER précise que les documents liés à la proposition doivent être envoyés une semaine avant la Commission paritaire. L'ordre du jour des deux prochaines commissions sera chargé, mais si la proposition est synthétique, une décision rapide peut être rendue.

Matthieu CREUX enverra la proposition par courriel à Cédric Prunier, avec une copie à Isabelle Homont.

Tristan LE GUEN rapporte le fait que, cette année, les élèves ne peuvent assister à certains cours que par le biais d'une retransmission sur internet. Or, la qualité visuelle et surtout sonore de ces documents fait souvent l'objet de critiques de la part des étudiants. Bien qu'ils soient peu préjudiciables pour des cours optionnels, ces problèmes de retransmission peuvent s'avérer être plus dommageables pour des matières à forte accréditation, comme l'économie à Menton. Tristan LE GUEN demande si, dès lors, pourrait être réinstauré l'ancien système de visioconférence ou si, du moins, une liberté de diffuser les conférences pourrait être laissée aux campus. Cette question se pose pour les étudiants du Havre et de Menton.

Alexandre FLEURET ajoute que le site de Poitiers connaît un problème similaire.

Cédric PRUNIER énonce que ce n'est pas le cas pour Poitiers. Lors du lancement du e-cours, la direction n'a pas souhaité proposer deux supports de cours, à savoir la visioconférence et le cours en ligne. Pendant très longtemps, les syndicats et les étudiants ont critiqué le fonctionnement de la visioconférence. Ce système était par ailleurs onéreux, en termes financier et humain. Au vu des moyens mobilisés pour les e-cours, il ne semblait pas opportun de solliciter des techniciens audiovisuels pour organiser des visioconférences qui n'ont plus d'objet : elles sont en effet des vidéos non enrichies, qui sont également présentes dans les e-cours. Ces derniers n'ont qu'un désavantage, à savoir le décalage de trois jours entre le cours et la mise en ligne. Un problème de communication est intervenu entre le service audiovisuel et les campus en région, qui ont eu la volonté de proposer les cours en visioconférence. Pendant les deux premières semaines, des interrogations ont surgi, dont les organisations syndicales se sont fait l'écho. Liberté a alors été donnée aux campus de pouvoir proposer les cours en visioconférence à un horaire fixe, afin d'autoriser une régularité dans le travail des étudiants, ainsi que de donner accès aux e-cours. Mais, après discussion avec les responsables de sites, il ne semble pas à Cédric PRUNIER que la contestation du e-cours soit très importante, d'autant plus que, sur le campus du Havre, les e-cours, ne correspondent pas à des cours obligatoires.

Tristan LE GUEN admet que seul le site de Menton est concerné par le cours d'économie sous forme d'e-cours.

Cédric PRUNIER estime que, dans ces conditions de cours non obligatoires, il n'est pas fondé d'organiser à la fois des visioconférences sur les campus et des e-cours. Il rappelle que l'une des revendications de l'UNEF est la présence d'un enseignant en face d'un étudiant, quel que soit le campus : les visioconférences et l'e-cours sont donc condamnés par les membres de l'UNEF. Quelques étudiants demandent à disposer d'un créneau horaire fixe de cours pour s'obliger à travailler. Pour Cédric PRUNIER, il est parfois difficile de comprendre que les étudiants veuillent demeurer dans une salle à horaire fixe pour travailler.

Alexandre FLEURET souligne que ce type de contraintes est structurant.

Cédric PRUNIER est d'avis qu'un jeune adulte peut se structurer par lui-même. La volonté des étudiants de s'enfermer dans une salle à horaire fixe ne correspond pas à ses principes éducatifs. Ou, dans ce cadre, le retour du contrôle de l'assiduité dans les cours magistraux pourrait être considéré comme structurant.

Alexandre FLEURET indique que c'est déjà le cas.

Cédric PRUNIER lui répond qu'il n'en est rien. Par ailleurs, si des problèmes techniques sont apparus, ils ne concernaient pas le son et l'image. Les problèmes techniques sont à ce jour tous résolus. Le dernier en date, qui était une demande des étudiants, consistait dans le défilement total dans la vidéo, et il a été ajouté la semaine passée : pour les séances de cette semaine, la bande de défilement sera totale et il sera possible de retourner en arrière tout en accédant aux contenus synchronisés.

Concernant la demande de Tristan LE GUEN, Cédric PRUNIER précise qu'il a laissé la liberté aux Directeurs de campus de proposer des visioconférences ou des e-conférences dans des créneaux horaires spécifiques. Cette solution semble avoir contenté les étudiants dans leur majorité. Mais, il a le sentiment qu'il s'agit d'un combat d'arrière-garde. Il est difficile d'être convaincu de l'idée selon laquelle l'e-cours, qui est une vidéo enrichie de contenu, constitue une régression au regard d'une vidéo simple. Il tend à croire qu'au final, les étudiants adopteront cette formule. Il donne rendez-vous à la fin du semestre pour la troisième évaluation du taux de satisfaction des étudiants. Peut-être que des appréciations diverses dominent encore concernant l'e-cours. Mais, les trois institutions que sont Yale, Stanford et la LSE s'intéressent de près au dispositif mis en place par Sciences Po. Par ailleurs, dans la mesure où la quasi-totalité des problèmes techniques ont été résolus et des demandes des étudiants ont pu être satisfaites, Cédric PRUNIER est très optimiste quant à la suite de cette question.

Tristan LE GUEN précise qu'il ne se faisait que l'écho des étudiants sur ce point.

Alexandre FLEURET note que l'UNEF n'a jamais jugé comme antagoniste l'utilisation des e-cours et de la visioconférence, mais a uniquement pointé du doigt l'intérêt qui existe dans la présence physique des professeurs sur les sites délocalisés.

A la lecture des tracts de l'UNEF, Cédric PRUNIER estime regrettable que des organisations se permettent d'affirmer directement ou indirectement que la situation de près d'un tiers des étudiants de premier cycle, qui se trouvent en région, est mauvaise depuis huit ans d'un point de vue pédagogique.

Frédéric PUIGSERVER remarque que le débat autour de l'enseignement par voie électronique est récurrent en Commission paritaire. Au nom de la représentation des professeurs, il souhaiterait que ce débat ne tourne pas au face-à-face entre les syndicats étudiants et la direction de Sciences Po. Les enseignants sont partie prenante de la discussion. Les débats autour de cette question essentielle pour la pédagogie à Sciences Po doivent se dérouler dans de bonnes conditions. A cet égard, l'information doit être la plus transparente possible : à l'occasion du troisième bilan d'étape de l'enseignement du *e-learning*, le débat pourra prendre place, mais sans parti pris ni présupposé. Du côté des enseignants, aucune réserve n'est exprimée sur le principe de l'enseignement à distance. Mais, il semble indispensable que, dans la limite du possible, un choix soit laissé aux étudiants entre plusieurs modes d'enseignement.

Cédric PRUNIER indique que ce point peut être inscrit à l'ordre du jour de la Commission paritaire du mois de février 2009, au moment des retours sur le premier semestre d'utilisation du dispositif. Il est à noter que les résultats de la première enquête ont été donnés sur le blog de Richard Descoings.

La prochaine séance est fixée au lundi 17 novembre 2008 à 18 heures, en Salle François-Goguel.

La séance est levée à 19 h 18.